

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2025

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le **décret n°2016-841 du 24 juin 2016** pris en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précise les attendus de ce rapport et le formalisme attaché à sa transmission et à sa publication.

Le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Roubaix sera publié sur son site Internet.

Précisions méthodologiques :

- L'exercice 2024 n'étant pas achevé au moment de la rédaction et de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, **les chiffres 2024 et leur impact mécanique sur 2025 sont donnés à titre prévisionnel.**
- Compte-tenu du calendrier, les dispositions relatives au **projet de loi de finances (PLF) 2025 et au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025** analysées dans ce rapport d'orientations budgétaires sont telles qu'issues des textes présentés par le gouvernement au conseil des ministres le **10 octobre 2024.**

Table des matières

PREAMBULE.....	1
PARTIE 1 – LE CADRE DE L’ELABORATION DU BUDGET 2025.....	3
1.1. En 2025, un choc chasse l’autre : la sortie d’inflation s’accompagne d’une contribution majeure des collectivités territoriales au redressement des comptes publics nationaux.....	3
1.2. Le secteur public local appelé à contribuer de nouveau au redressement des comptes publics nationaux, à travers un « effort en dépenses » de plus de 5 Mds€.....	6
PARTIE 2 : LA PROJECTION DES RECETTES EN 2025	8
2.1. Fiscalité : à taux inchangé, une stabilité des recettes fiscales sous l’effet de faibles revalorisations des bases de fiscalité directe et d’incertitudes sur la fiscalité indirecte	8
2.2. Les dotations en provenance de l’Etat : DGF stabilisée, DSU en hausse	10
2.3. Les dotations de la Métropole européenne de Lille (AC et DSC)	12
2.4. Les autres recettes de fonctionnement	13
PARTIE 3 : LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE	14
3.1. Projection des grands agrégats financiers et grands équilibres pour 2024-2029	14
3.2. Un encours de dette en légère baisse avant la montée en charge des investissements programmés au PPI	15
PARTIE 4 : LES PRIORITES DU BUDGET 2025	19
4.1. La structure des dépenses de fonctionnement en 2025	19
4.2. Les dépenses de personnel	19
4.3. La structure des dépenses et recettes d’investissement (hors dette) en 2025	21

PARTIE 1 – LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

1.1. En 2025, un choc chasse l'autre : la sortie d'inflation s'accompagne d'une contribution majeure des collectivités territoriales au redressement des comptes publics nationaux

- *Le reflux de l'inflation devrait s'accompagner d'une croissance restant toutefois modérée*

A l'issue des années 2021 à 2022 marquées par le rebond « post-Covid » et des niveaux élevés d'inflation, l'économie mondiale a retrouvé un rythme de croissance de l'ordre de 3% en moyenne annuelle en 2023 et 2024. Ce rythme devrait être plutôt proche en 2025, entre +2,7% et 3,4% selon l'origine des prévisions¹.

Plus spécifiquement, en zone euro, 2024 a été marquée par un redémarrage de la croissance au 2^{ème} trimestre 2024, tirée principalement par le commerce extérieur, et non par la demande intérieure freinée par un recul de l'investissement. En zone euro, la conjoncture est très contrastée selon les pays, avec le sud de l'Europe dans une perspective plus dynamique (exemple de l'Espagne), contrairement à l'Allemagne (acquis de croissance du PIB nul au 1^{er} semestre 2024) et à la France.

En 2024, en zone euro, l'inflation a particulièrement reflué, avec une hausse des prix limitée à 2,2% sur en glissement annuel à l'été 2024 (août). Ces gains de pouvoir d'achat rendus possibles par une hausse relative des salaires réels pourraient permettre un rebond de la consommation des ménages.

Corrélée à une reprise espérée de l'investissement sous l'effet d'une politique monétaire de la BCE qui devrait être plus accommodante en raison du fléchissement de l'inflation.

Les aléas sur la conjoncture internationale semblent plus équilibrés qu'au cours des années précédentes. En effet, en 2025, différents risques se manifestent d'ores et déjà : des tensions géopolitiques restant élevées, des incertitudes sur la politique économique et commerciale qui sera menée par les Etats-Unis à la suite des élections de l'automne 2024, un risque non écarté de rechute de l'économie allemande en récession dans un contexte électoral incertain. En parallèle, la désinflation pourrait être plus rapide que prévu et soutenir davantage le pouvoir d'achat et la capacité d'investissement des acteurs économiques.

Pour la France plus spécifiquement, les perspectives économiques du gouvernement établies lors de la présentation du projet de loi de finances 2025 sont présentées comme « demeurant bien orientées malgré un contexte incertain », en raison de l'assouplissement de la politique monétaire des grandes banques centrales et du reflux de l'inflation. La croissance en 2024 s'élèverait ainsi à +1,1%. L'inflation, de +4,9% en 2023, s'établirait à +2,1% en 2024 et en-deçà de +2% en 2025 (*Rapport économique, social et financier, annexé au PLF 2025*).

En 2024, le taux des obligations d'Etat (OAT), c'est-à-dire le prix de la dette levée par l'état français sur les marchés financiers, s'est tendu à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, avec un écart accru avec les taux allemands notamment. Le taux a ensuite baissé, sous l'effet cette fois de l'anticipation de baisse des taux directeurs de la FED et de la BCE.

La Banque de France (*Projections macroéconomiques intermédiaire*, septembre 2024), les dernières anticipations conduisent à anticiper une inflation de +1,5% en 2025 et le maintien à un niveau modéré en 2026 (+1,7%). Elle confirme l'hypothèse d'une projection de croissance autour de 1,2% en 2025 et considère que la croissance du PIB n'atteindrait que 1,5% en 2026.

¹ Banque Mondiale, FMI, Commission européenne, Consensus Forecasts, OCDE, Trésor

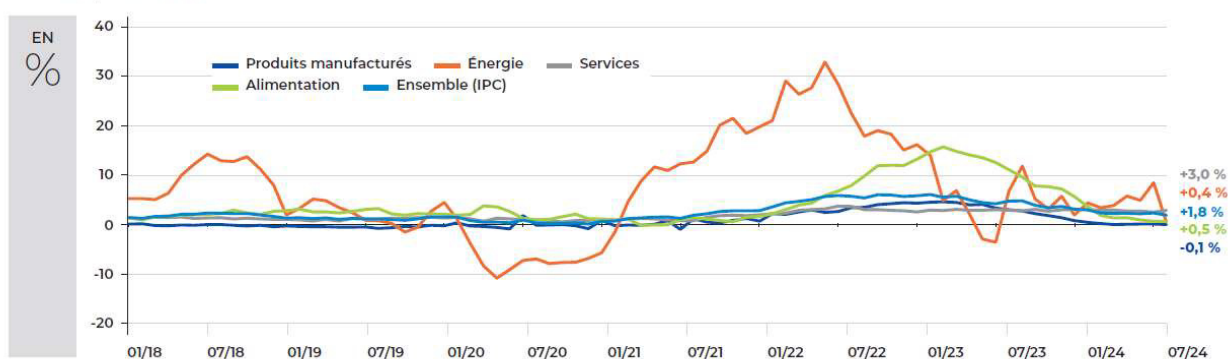
En %	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)	1,3	0,5	2,1	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
Taux de chômage	8,5	8	7,9	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, « Projections macro-économiques pour la France », septembre 2024

Ces hypothèses restent toutefois fragiles au regard de différents facteurs d'incertitude : la situation politique nationale peut conduire à des comportements attentistes de la part des acteurs économiques ; les risques géopolitiques demeurent (Ukraine, Proche-Orient, tensions commerciales mondiales, etc) avec de potentiels effets sur les prix des matières premières et le commerce international ; les mesures nationales prises en matière de finances publiques pourraient avoir des effets récessifs sur la croissance du PIB selon la réaction des acteurs économiques.

France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

Enfin, l'inflation constatée en 2024, à des niveaux certes moindres qu'en 2022 et 2023, conduira de produire des effets sur les dépenses de fonctionnement, en raison des mécanismes contractuels de commande publique impliquant une révision annuelle de prix des prestations externalisées. Ainsi, si fin 2024, les prix de l'énergie s'accompagneraient d'une hausse modérée sur un an, ceux des services augmenteraient eux de +3% sur un an.

- Une perspective de redressement des comptes publics nationaux à hauteur de 60 Mds €, dont plus de 5 Mds € de contribution des collectivités

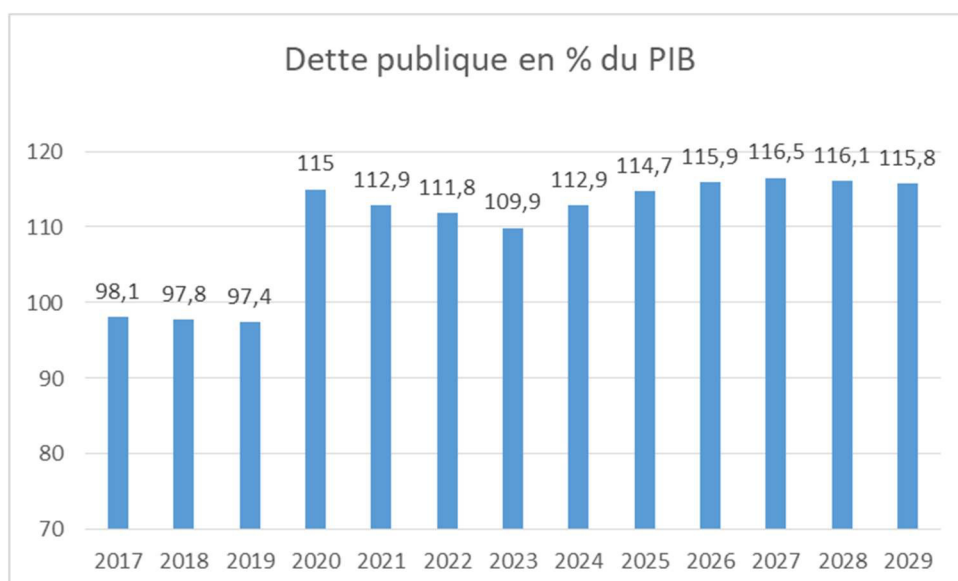
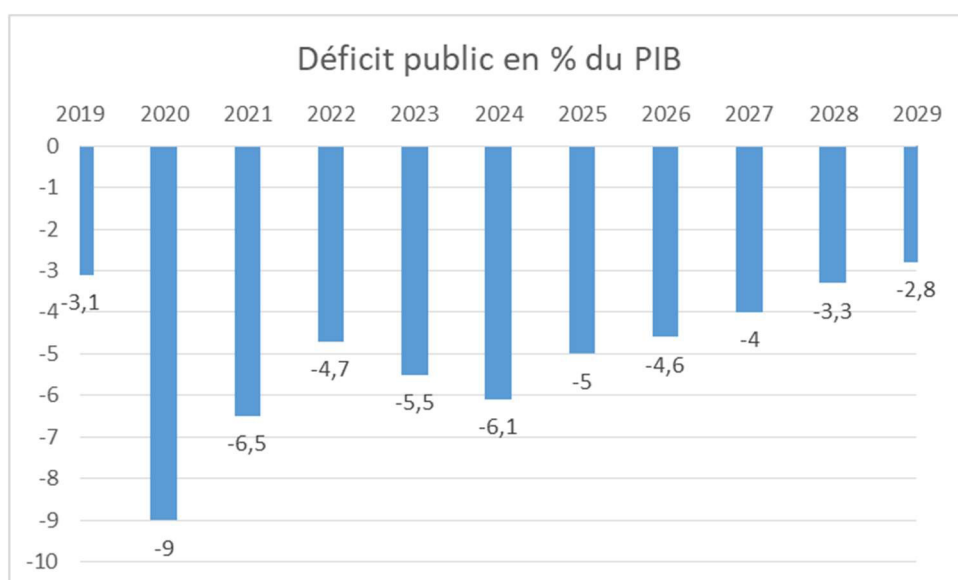
Le gouvernement a présenté sa stratégie de finances publiques en septembre et octobre à l'occasion de la préparation puis de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2025. Pour l'essentiel, elle vise à corriger un écart, ou dérive, au tendancier initial de soldes des comptes publics nationaux.

Le déficit public en tendance, c'est-à-dire sans mesures correctrices, devrait atteindre selon le gouvernement -6,1% du PIB fin 2024 et s'établirait à -7% en 2025, contre -4,1% présenté comme objectif du Programme de stabilité 2023-2027 adressé en avril dernier à la Commission européenne.

Le projet de loi de finances vise ainsi à corriger ce niveau pour 2025 avec un objectif de déficit désormais limité à -5% du PIB.

La trajectoire pluriannuelle du gouvernement sous-jacente au projet de loi de finances (PLF) pour 2025 est également ajustée par rapport à celle prévue en loi de programmation des finances publiques 2023-2027 adoptée l'année dernière et au Programme de stabilité 2023-2027. Elle prévoit :

- un retour du déficit public sous le seuil des -3% à horizon 2029 ;
- un ratio de dette publique rapportée au PIB en décline à compter de 2027, à 116,5% en 2027 et 115,8% en 2029, contre 114,7% en 2024.



Source des données : Rapport économique, social et financier, annexé au PLF 2025.

Or, un déficit public « limité » à 5% du PIB, au lieu de 7% représente une correction de tendance à opérer de 60 Mds€.

Cet « effort » en dépenses et recettes de 60 Mds€ détermine les mesures présentées dans le projet de loi de finances et le projet de loi de financements de la sécurité sociale.

Le PLF 2025 présente une répartition de cet « effort » de 60,6 Mds € :

- à travers de moindres dépenses à hauteur de 41,3Ms € ;
- à travers des hausses de recettes à hauteur de 19,3 Mds € (recettes sur les entreprises et fiscalité sur les particuliers).

L'« effort de consolidation » réalisé par un « freinage des dépenses » conduit à un objectif de « modération des dépenses des collectivités locales » de 5 Mds €, soit -0,2 points de PIB. S'y ajoute cependant une autre composante plus impactant encore pour les communes que pour les autres catégories de collectivités territoriales : la réduction du déficit de la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), à hauteur de 2,3 Mds € pour l'ensemble des employeurs contributeurs. Enfin, le « recalibrage des aides écologiques » conduit le gouvernement à réduire de 0,4 Md € les crédits du Fonds vert qui accompagne les projets de transition écologique.

1.2. Le secteur public local appelé à contribuer de nouveau au redressement des comptes publics nationaux, à travers un « effort en dépenses » de plus de 5 Mds€

- *Le PLF 2025 prévoit une « modération des dépenses des collectivités locales » à hauteur de 5 Mds€*

L'« effort de consolidation » réalisé par un « freinage des dépenses » à hauteur de 41,3 Mds € conduit à un objectif de « modération des dépenses des collectivités locales » de 5 Mds €, soit -0,2 points de PIB.

S'y ajoute cependant une autre composante plus impactant encore pour les communes que pour les autres catégories de collectivités territoriales : la réduction du déficit de la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), à hauteur de 2,3 Mds € pour l'ensemble des employeurs contributeurs. Enfin, le « recalibrage des aides écologiques » conduit le gouvernement à réduire de 0,4 Md € les crédits du Fonds vert qui accompagne les projets de transition écologique.

- *Principales mesures du PLF 2025 et du PLFSS 2025 intéressant les communes, notamment urbaines*

Le projet de loi de finances (PLF) 2025 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 précisent les mécanismes de mise en œuvre de cette nouvelle contribution des collectivités au rétablissement des comptes publics nationaux.

Tout d'abord, le **PLF 2025** instaure un « **mécanisme de résilience** » des **finances locales** (article 64 du PLF). Il conduira à pouvoir prélever jusqu'à 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités, par une « ponction » sur les recettes fiscales versées par l'Etat mensuellement aux collectivités. Il serait actionné en cas de dégradation des comptes des collectivités locales, c'est-à-dire si le solde de financement des administrations publiques locales fin 2024 dépasse -0,7% du PIB. Il concernerait les

collectivités (communes, EPCI, départements et régions) dont les dépenses réelles de fonctionnement 2023 au budget principal sont supérieures à 40M€. Les sommes ainsi « ponctionnées » et positionnées au sein d'un « fonds de réserve » seraient reversées par tiers à compter de 2026, notamment à travers le FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale).

La Ville de Roubaix ne sera pas concernée, au regard de son « rang DSU » puisque les 250 communes dites en « DSU cible » sont exclues de ce dispositif. Pour le territoire roubaisien, la Métropole Européenne de Lille serait concernée par ce dispositif.

Par ailleurs, le PLF 2025 prévoit la **réduction du taux de FCTVA** (Fonds de compensation de la TVA) et **l'exclusion de certaines dépenses** de l'assiette de son calcul (article 30) :

- A compter de 2025, les dépenses d'investissement réalisées en 2024 et éligibles au FCTVA ne seraient plus remboursées qu'à hauteur de 14,850% au lieu de 16,404% ; cette mesure impactera durablement les recettes d'investissement, à hauteur **d'une baisse de 300 000 € par tranche de 20 M€ de dépenses d'investissement éligibles** ;
- Certaines dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'alors (dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, « informatique en nuage ») deviendraient inéligibles à compter des dépenses réalisées en 2025 (versement en 2026) et celles de 2024 ne seraient remboursées en 2025 qu'au nouveau taux de 14,850% : **la perte estimée pour la Ville est de 50K€ en 2025 et près de 300k€ en 2026 par rapport à 2024.**

Enfin, le PLF 2025 prévoit, à périmètre constant une enveloppe nationale de DGF (Dotation globale de fonctionnement) identique à celle de 2024, soit 27,2 Mds€ (article 29). Cette stabilité masque comme habituellement une diminution des fonds de concours dits « variables d'ajustement », qui s'élèveront à 487M€ pour 2025, dont 260 M€ pour les communes et EPCI. La Ville de Roubaix sera impactée par la baisse de -21% de l'enveloppe nationale dédiée aux fonds départementaux de péréquation mis en œuvre suite à la réforme de l'ancienne taxe professionnelle (**FDTP**) : **une baisse de cette recette de fonctionnement, toutes choses égales par ailleurs, de 160 k€ doit ainsi être anticipée pour 2025.**

Au sein de la DGF, la dotation de solidarité urbaine (DSU) est l'une des trois composantes, destinée à assurer au bénéfice des communes éligibles une péréquation verticale vers les territoires urbains aux caractéristiques socio-économiques dégradées. Le PLF 2025 prévoit une progression de la DSU de +140M€ en 2025 : **pour Roubaix, la hausse du produit de DSU pourrait être de +2,8M€ en 2025.**

Le projet de loi de financements de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 prévoit quant à lui une contribution majeure des collectivités au rétablissement des comptes de la **CNRA** (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) de 2025 à 2027, à hauteur de 12 points de contribution complémentaire et un point supplémentaire en 2025. Pour la Ville de Roubaix, chaque point de contribution constitue un montant de 380k€ à 400k€.

- En 2025, 4 points supplémentaires de contribution sont instaurés ; le point supplémentaire du taux de contribution des collectivités territoriales instauré en 2024 ne serait plus compensé à compter de 2025 (il l'était par une baisse du taux de contribution à l'URSSAF ;

Pour 2025, ces 5 points supplémentaires de contribution représenteraient une hausse des charges de personnel d'environ 2M€, puis à nouveau +1,6M€ en 2026 et +1,6M€ en 2027.

- En 2026 et 2027, cette hausse de 4 points est reconduite.

PARTIE 2 : LA PROJECTION DES RECETTES EN 2025

En M€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 (projet)	Evol./BP 2024	
					En M€	En %
Fiscalité	45,1	47,0	47,4	47,3	-0,1	-0,2%
Dotations	101,8	102,3	104,9	108,4	+3,4	+3,3%
Autres recettes de fonctionnement	23,1	23,5	21,4	21,4	+0,0	+0,1%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	169,9	172,9	173,7	177,1	+3,4	+1,9%

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent, sont projetées à **177,1M€ en 2025, en hausse de 3,4M€ par rapport au BP 2024, soit + 1,9%**

Ces recettes restent majoritairement composées de **dotations, à hauteur de 108,4M€**, qui représentent 61% des recettes. A elle seule, la dotation de solidarité urbaine (DSU) représente 33,4% des recettes de la ville. La croissance des recettes de fonctionnement continue à être soutenue par la hausse de cette dotation.

En raison d'une faible revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité attendue sous l'effet d'une inflation faible anticipée en fin d'année 2024, les **recettes fiscales (47,3M€)**, qui représentent 26,7% des recettes sont stables par rapport à 2024. Les taux de fiscalité directe locale demeureront par ailleurs inchangés conformément aux engagements pris pour la durée du mandat.

Au stade des orientations budgétaires, les **autres recettes de fonctionnement** sont projetées à **21,4M€**, en stabilité globale par rapport au BP 2024.

2.1. Fiscalité : à taux inchangé, une stabilité des recettes fiscales sous l'effet de faibles revalorisations des bases de fiscalité directe et d'incertitudes sur la fiscalité indirecte

Les recettes fiscales sont attendues à 47,3€, en stabilité. Les taux sur lesquels la collectivité dispose d'un « pouvoir de taux » demeureront inchangés conformément à la stratégie fiscale arrêtée pour le mandat.

En M€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 (projet)	Evol./BP 2024	
					En M€	En %
Taxe d'habitation	0,8	1,4	0,8	0,9	+0,1	+8,4%
Taxe foncière propriétés bâties	38,2	39,8	40,0	41,3	+1,3	+3,1%
Taxe foncière propriétés non bâties	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	+13,6%
Compensations fiscales	2,0	2,1	2,1	2,2	+0,1	+4,6%
Fiscalité indirecte	4,1	3,6	3,1	2,9	-0,2	-7,0%
Fiscalité	45,1	47,0	46,1	47,3	+1,2	+2,6%

2.1.1. Produit attendu du reliquat de taxe d'habitation perçu par la Ville

La Ville ne perçoit désormais que le produit de taxe d'habitation due par les contribuables au titre des résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRS). Le produit 2024 attendu est estimé à **0,9M€**, soit un niveau prudent compte-tenu du montant notifié de manière prévisionnel au printemps 2024.

2.1.2. A taux inchangé, un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui augmentera peu sous l'effet d'une faible revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale concomitante à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mises en œuvre à compter de l'année 2021, a donné lieu à la compensation de la perte de ce produit par l'Etat à travers la « descente » aux communes de la part du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties anciennement perçue par les départements d'une part, et d'un mécanisme de correction (« coefficient correcteur ») d'autre part.

Ainsi, la recomposition du panier fiscal des communes s'est traduite par la détermination, en 2021, d'un nouveau taux de référence pour la commune, résultant strictement de l'addition du taux communal appliqué en 2020 (29,41% par la Ville de Roubaix) et du taux départemental appliqué la même année (19,29% par le Département du Nord). En 2021, la Ville de Roubaix n'avait pas augmenté ce nouveau taux de référence, en le maintenant à 48,70%.

Conformément à l'engagement du mandat, la Ville de Roubaix fait le choix d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties stable en 2025, à 48,70%.

Dès lors, à ce stade des orientations budgétaires, l'estimation de produits est construite sur les hypothèses suivantes :

- revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité à la hauteur de l'inflation attendue en fin d'année 2024 ;
- évolution physique nulle des bases de fiscalité.

A ce stade des orientations budgétaires, une évolution annuelle de l'IPCH de +2,1% conforme aux dernières projections macroéconomiques de la Banque de France est attendue au dernier trimestre 2024.

En conséquence, le montant total du produit de TFPB est ainsi attendu pour 2024 est de 41,3M€, soit une stabilité par rapport à la recette inscrite au BP 2024 et une hausse faible de +0,2M€ par rapport au produit *prévisionnel* notifié pour 2024.

2.1.3. La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le produit de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est projeté à 0,1 M€, soit un niveau proche du produit prévisionnel notifié pour 2024.

2.1.4. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales concernent les pertes de recettes des collectivités territoriales engendrées par des décisions de l'Etat (exonérations, etc.). Ces pertes de recettes sont différemment compensées en fonction de la taxe et de l'origine de l'exonération.

2021 avait été marquée d'une part par la fin des compensations fiscales au titre de la taxe d'habitation et d'autre part par la compensation de la division par deux des valeurs locatives des établissements industriels décidée dans le cadre du plan de relance (baisse des impôts dits « de production »).

Les compensations subsistent pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements industriels d'une part et les autres locaux d'autre part. Elles sont projetées en 2024 à 2,2M€ en stabilité par rapport au produit inscrit au BP 2024 et en légère hausse de +0,2M€ par rapport au produit notifié en 2024.

2.1.5. Les autres recettes fiscales

Les recettes de fiscalité indirecte sont attendues à ce stade à **2,9M€ en 2024**. Les principales évolutions se présentent ainsi :

FISCALITE DIVERSE	CA 2022	CA 2023	CA prév 2024	BP 2025 (ROB)
Taxe sur les pylones électriques	5 338	5 600	5 600	5 600
Taxe sur l'électricité	1 211 090	1 749 695	1 200 000	1 250 000
Affiches, reclames, enseignes (TLPE)	59 590	33 481	60 000	60 000
Taxe addit.aux droits de mutation (DMTO)	2 795 036	1 850 744	1 665 670	1 582 386
3 - TOTAL RECETTES FISCALES DIVERSES	4 074 047	3 639 520	2 931 270	2 897 986

Les niveaux d'encaissements de la **taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** connaissent en 2024 une baisse significative par rapport à l'année 2023 (environ -0,2M€) en raison du ralentissement du volume et du montant global des transactions immobilières. A ce stade, il est retenu une hypothèse de recettes de **1,6M€ en 2024**, soit un niveau légèrement inférieur au produit attendu cette année (1,7M€). Cette hypothèse, prudente, reflète l'incertitude sur le marché immobilier, à la fois au regard de la demande, des conditions de prêts et de paramètres déclenchant l'achat.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est attendu à 1,2M€. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est attendue à 60k€, en stabilité par rapport à la dernière année de réalisation.

2.2. Les dotations en provenance de l'Etat : DGF stabilisée, DSU en hausse

Les dotations représentent 60% des recettes de fonctionnement de la Ville de Roubaix, avec une très forte prédominance des dotations de l'Etat. Cette situation atypique par rapport au territoire national résulte de bases fiscales relativement basses et de charges hautes compte-tenu d'indicateurs sociaux dégradés. Ces caractéristiques déterminent les montants attribués aux communes au titre des mécanismes de péréquation, telle que la dotation de solidarité urbaine (DSU).

DOTATIONS	CA 2022	CA 2023	CA prév 2024	BP 2025 (ROB)
Dotation forfaitaire	15 708 459	15 609 938	15 716 915	15 716 915
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	51 289 022	53 135 946	56 422 171	59 186 857
Fonds national de péréquation	3 350 117	3 422 453	3 474 903	3 474 903
Attribution du FDTP	907 378	1 083 204	986 930	779 675
Dotation générale de décentralisation	1 158 074	1 158 074	1 158 074	1 158 074
Dotation Politique de la Ville (DPV)	3 820 720	2 067 494	2 000 000	2 100 000
Dotation des titres sécurisés	203 880	323 500	193 343	193 343
Dotation spéciale instituteurs	2 808	2 808	2 808	2 808
Attribution de compensation (AC)	20 763 169	20 763 169	20 763 169	20 763 169
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	2 933 506	2 933 506	3 109 870	3 210 078
Fonds péréquation ressources int. et com (FPIC)	1 528 295	1 530 287	1 530 287	1 530 287
FCTVA fonctionnement	326 996	296 336	336 897	246 336
2 - TOTAL DOTATIONS	101 992 425	102 326 715	105 695 367	108 362 445

En 2025, les dotations sont attendues à 108,4M€, en hausse de +3,4M€ par rapport au produit inscrit au BP 2024 et de +2,7M€ par rapport au produit attendu en 2024.

Cette hausse résulte principalement :

- d'une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de l'ordre de +2,7M€ par rapport au montant notifié en 2024 ;
- de certaines hausses (DPV par exemple) compensées par une baisse attendue de -0,2M€ du produit du FDTP.

2.2.1. Une dotation forfaitaire stabilisée

La composante forfaitaire de la **DGF** a été relativement stabilisée depuis 2018. Le montant notifié en 2024 est très proche de celui de 2022 et 2023 (15,7M€). La Ville de Roubaix apparaît à ce stade préservée d'éventuels mécanismes d'écêtement pour la composante forfaitaire de la DGF. La recette aujourd'hui estimée est conforme au montant notifié en 2024, soit **15,7M€**.

2.2.2. Une dotation de solidarité urbaine en hausse au titre du projet de loi de finances pour 2024

Depuis plusieurs années, les lois de finances prévoient une majoration des enveloppes de péréquation. La dotation de solidarité urbaine (DSU) a ainsi progressé au niveau national :

- +180M€/an en 2015, 2016, 2017 ;
- +110M€ en 2018 ;
- +90 M€ en 2019 et 2020,
- +95M€ en 2021 et 2022,
- +90M€ en 2023
- +150M€ en 2024.

Les composantes péréquatrices de la DGF seront financées par le mécanisme des « variables d'ajustement ».

Le PLF 2025 prévoit au stade du projet présenté par le gouvernement une nouvelle hausse de 140M€.

En conséquence, appliquée à la Ville de Roubaix, cette progression représente une augmentation de +2,7M€ par rapport au montant notifié en 2024, soit un **produit escompté en 2025 de 59,2M€**.

2.2.3. Les autres dispositifs nationaux de péréquation

La Ville de Roubaix bénéficie aussi d'une **dotations nationale de péréquation (DNP)** dont l'enveloppe nationale est constante. Le montant anticipé en 2024 correspond à un niveau proche de celui notifié en 2024 : **3,4M€**.

Le **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** constitue un fonds de péréquation horizontal établi dans un 1^{er} temps à l'échelle du territoire intercommunal : certaines collectivités y contribuent, d'autres (comme la ville de Roubaix) en sont bénéficiaires. A ce stade, dans l'attente de la notification pour 2024, la **prévision d'attribution de FPIC pour 2025 (1,5M€)** correspond au montant notifié en 2023 et inscrit au BP 2024.

Les **Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**, institués par la loi du 29 juillet 1975, appartiennent à un mécanisme de péréquation horizontale de la taxe professionnelle. Depuis la suppression de la taxe professionnelle (2011), les FDPTP sont alimentés par une dotation faisant l'objet d'un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat. Le montant annuel de la dotation aux FDPTP est fixé par la loi de finances et les départements répartissent ensuite cette ressource aux communes et intercommunalités défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Ces fonds ont été intégrés dans les variables d'ajustement et avaient subi des baisses régulières de 2017 à 2019. A nouveau en 2025, l'enveloppe nationale est réduite en tant que « ponction » pour financer les besoins internes de financement de la DGF à enveloppe constante. Le PLF 2025 prévoit une baisse au niveau national de 58M€, soit -21%. **Le FDPTP est ainsi estimé à 0,8M€ en 2025 (soit -0,2M€ par rapport au produit inscrit au BP 2024).**

2.2.4. La dotation politique de la ville (DPV)

La dotation politique de la ville (DPV) a été créée en 2009 en remplacement de la dotation de développement urbain. Les communes défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains y sont éligibles. La DPV vise à compléter les mécanismes de péréquation existants (notamment la DSU) en soutenant financièrement les actions des communes éligibles.

L'enveloppe départementale est répartie par le préfet sur la base de projets d'investissement, contrairement aux autres dotations d'Etat. En 2023, la DPV notifiée à la Ville de Roubaix est de 3M€.

Le montant inscrit au budget de la collectivité est celui encaissé au cours de l'année. Il est donc fonction de la réalisation des programmes d'investissement retenus au cours de l'année et les années précédentes, avec des mécanismes d'avance, d'acomptes et de soldes.

Compte-tenu des niveaux élevés d'encaissements en 2021 et 2022, le montant attendu en 2023 était de 2M€. **Compte-tenu de l'avancée des opérations ayant fait l'objet de notifications en 2022, 2023 et 2024, le produit attendu est estimé à 2,1M€ en 2025 mais sera susceptible d'être révisé en fonction de l'avancée opérationnelle des projets au 1^{er} semestre.**

2.3. Les dotations de la Métropole européenne de Lille (AC et DSC)

L'**attribution de compensation (AC)** résulte des calculs de transfert de fiscalité résultant du passage à la taxe professionnelle unique sur le territoire de la MEL en 2000, ainsi que du calcul des transferts de charges liées aux transferts de compétence.

Dans les dernières années, son montant a ainsi été revu légèrement dans le cadre des transferts des compétences tourisme, taxe de séjour, énergie, politique de la ville.

Le montant de l'AC pour la ville de Roubaix représente **20,8M€**. Il est fixe pour 2025 compte-tenu de l'absence de transfert récent de compétences.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été également créée dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique. Il s'agit d'un fonds de péréquation, librement fixé par le conseil de la MEL et dont l'évolution est déterminée par le pacte financier et fiscal adopté par la Métropole Européenne de Lille.

Le montant de la DSC pour la ville de Roubaix est estimé en 2025 à **3,2M€** au regard des informations communiquées par la MEL aux communes.

2.4. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement ne représentent qu'une proportion plus réduite des ressources de la Ville, soit **12,1%**.

Au stade des orientations budgétaires, elles sont estimées à 21,4M€, un niveau globalement équivalent à celui inscrit au BP 2024 et en léger retrait par rapport aux recettes inscrites au BS 2024.

Cette relative stabilité globale masque des évolutions par secteur, notamment au niveau des produits des domaines et des services (recettes de tarification, loyers). Les principaux tarifs des services publics appliqués aux Roubaisiens font l'objet d'une stabilité entre 2024 et 2025.

La présentation du Budget Primitif 2025, en février 2025, permettra de détailler les évolutions différenciées de niveaux de recettes entre 2024 et 2025 selon les secteurs.

PARTIE 3 : LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE

3.1. Projection des grands agrégats financiers et grands équilibres pour 2024-2029

Précision méthodologique :

L'analyse ci-après est réalisée sans tenir compte des excédents et reports à inscrire au budget 2025 à l'occasion du Budget Supplémentaire. Les chiffres du compte administratif 2024 sont prévisionnels (hypothèses de novembre 2024). En 2025 et après, les données sont considérées en prévision de réalisation (« CA prévisionnel »).

Prospective 2025-2029

	2020	2021	2022	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA prév 2024	BP 2025 (projet)	CA prév 2025	CA prév 2026	CA prév 2027	CA prév 2028	CA prév 2029
Recettes de fonctionnement	159,58	161,26	169,93	172,89	173,88	172,24	177,10	176,46	178,34	179,76	181,20	182,67
Evolution BP/BP, CA/CA	3,3%	1,1%	5,4%	1,7%	2,3%	-0,4%	1,9%	2,4%	1,1%	0,8%	0,8%	0,8%
Dépenses de gestion +	132,18	135,50	149,16	148,24	155,84	156,28	160,27	157,63	159,53	160,48	161,81	161,81
Evolution BP/BP, CA/CA	0,9%	2,5%	10,1%	-0,6%	4,4%	5,4%	2,8%	0,9%	1,2%	0,6%	0,8%	0,0%
Epargne de gestion	27,40	25,76	20,77	24,65	18,04	15,96	16,84	18,82	18,82	19,29	19,40	20,86
Frais financiers	1,71	1,44	1,37	1,93	2,39	2,30	2,19	2,19	2,94	3,39	3,68	3,66
Dépenses de fonctionnement	133,89	136,94	150,53	150,17	158,23	158,58	162,46	159,82	162,46	163,87	165,49	165,47
Evolution BP/BP, CA/CA	0,7%	2,3%	9,9%	-0,2%	4,6%	5,6%	2,7%	0,8%	1,7%	0,9%	1,0%	0,0%
Epargne brute	25,69	24,32	19,40	22,72	15,65	13,66	14,65	16,64	15,88	15,90	15,72	17,20
Taux d'épargne brute	16,1%	15,1%	11,4%	13,1%	9,0%	7,9%	8,3%	9,4%	8,9%	8,8%	8,7%	9,4%
Remboursement en capital de la dette	12,76	12,20	12,86	13,70	13,22	13,22	12,42	12,42	13,58	14,51	15,04	15,41
Epargne nette	12,93	12,13	6,54	9,03	2,43	0,44	2,23	4,22	2,30	1,39	0,67	1,79
Taux d'épargne nette	8,1%	7,5%	3,8%	5,2%	1,4%	0,3%	1,3%	2,4%	1,3%	0,8%	0,4%	1,0%
Dépenses d'investissement hors dette et hors résultat	25,95	24,78	32,63	30,34	45,02	50,70	58,44	47,56	45,55	41,65	30,83	21,15
Dépenses d'investissement	38,70	36,97	45,49	44,04	58,24	63,92	70,86	59,98	59,13	56,16	45,88	36,56
Recettes d'investissement hors dette	11,76	7,74	10,82	17,57	15,75	8,41	11,67	11,28	19,33	20,94	17,69	14,36
Emprunt inscrit / réalisé	4,00	9,00	20,00	8,00	26,84	10,00	32,80	32,80	22,15	17,82	9,66	2,45
Recettes d'investissement	15,76	16,74	30,82	25,57	42,59	18,41	44,48	44,09	41,48	38,77	27,36	16,81
Encours au 31/12	105,7	102,6	109,7	105,7	102,5	102,5	122,9	122,9	139,1	142,4	137,1	124,1
Capacité de désendettement (années)	4,1	4,2	5,7	4,7	6,5	7,5	8,4	7,4	8,8	9,0	8,7	7,2

Au printemps 2024, la Ville de Roubaix a procédé à la révision de son Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2024-2029, en l'adossant à l'actualisation de sa prospective financière sur la même période. Cet horizon de six années maintient l'ambition d'une programmation ambitieuse d'investissement rendue possible par la maximisation de l'autofinancement et de la capacité de la Ville à rembourser la dette associée. Dès lors, la Ville de Roubaix se fixe comme objectif de préserver au maximum son épargne brute et sa capacité de désendettement d'une part et son épargne nette ensuite.

Le 1^{er} solde – épargne de gestion et épargne brute – nécessite de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement compte-tenu de l'évolution des recettes attendues en 2025 (essentiellement issues de la fiscalité et des dotations).

Au regard du contexte durable sur les dépenses de fonctionnement, la Ville de Roubaix prévoit de limiter les évolutions à la hausse des dépenses de fonctionnement de BP 2024 à BP 2025 à +4,4M€, essentiellement pour :

- la prise en compte des charges nouvelles imposées aux collectivités dans le cadre des PLF et PLFSS 2025 ;

- la prise en compte des engagements pris et des obligations réglementaires en faveur du soutien au pouvoir d'achat des agents et d'une contribution à leur protection sociale et prévoyance ;
- la prise en compte des engagements juridiques de la collectivité à l'égard de nos délégataires, d'organismes tiers ou établissements publics « satellites » (DSP stationnement, besoin en subvention d'équilibre du CCAS, etc.) ;
- maintenir le soutien aux associations développant des projets et actions et concourant à la vie sociale du territoire.

Les dépenses de fonctionnement sont ainsi anticipées à hauteur de 162,5M€ en 2025 au BP, et 159,9M€ au CA prévisionnel.

A ce stade des orientations budgétaires (voir *Supra*), **les recettes de fonctionnement sont attendues en 2025 à 177,1M€ au BP et 176,5M€ en réalisation prévisionnelle.**

L'épargne brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) atteindrait 16,6M€ en fin d'année, soit un taux d'épargne brute de près de 10% (9,4%)

La **charge de la dette, à hauteur de 12,4M€**, (remboursement en capital et frais financiers associés à la dette) de la collectivité en 2025 est décrite *ci-après*, ce qui permettrait de dégager une épargne nette de 4M€ en 2025.

En investissement (hors dette), le niveau de dépenses devrait atteindre 58,4M€ au BP 2025 sous réserve d'ajustement des prévisions d'avancées opérationnelles, encore en cours de précision à ce stade de l'élaboration budgétaire, dont 44,2M€ pour les opérations relevant du PPI et 10,2M€ pour celles relevant des enveloppes annuelles d'investissement courant.

Compte-tenu de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des recettes d'investissement anticipées et des taux de réalisation prévisionnels, **le besoin de financement (emprunt nouveau) anticipé à ce stade et sans reprise du résultat de l'exercice 2024, devrait être de 32,8M€.** La reprise de l'excédent lors de la présentation du Compte administratif 2024 et du Budget supplémentaire 2025 devrait venir réduire ce besoin de financement.

Au cours des années 2025 à 2029, le taux d'épargne brute est anticipé autour de 9%, garantissant une capacité de désendettement limitée à 9 années, malgré la montée en charge de la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et les contraintes fortes pesant sur la section de fonctionnement compte-tenu des mesures figurant aux projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale 2025 qui alourdissent considérablement les charges de fonctionnement tout en contraignant fortement l'évolution des recettes.

3.2. Un encours de dette en légère baisse avant la montée en charge des investissements programmés au PPI

3.2.1. Composition de l'encours en 2024

En 2023, la Ville a procédé au remboursement d'emprunts à hauteur de **13,36 M€**.

Au 31 décembre 2024, **l'encours de dette devrait s'établir à 102,4 M€, en baisse de 3,36 M€ sur un an.** Ce montant comprend :

- l'évolution du capital restant dû sur les emprunts souscrits jusqu'à 2023 inclus (hors solde de l'avance remboursable contractualisé mais non encaissé) ;
- le montant de l'emprunt d'équilibre 2024 à réaliser d'ici la fin d'année 2024 (estimé à 10M€).

Au niveau des produits d'emprunts, la Ville disposera (hors contrat(s) lié(s) à l'emprunt d'équilibre à réaliser d'ici la fin d'année 2024) de 44 produits d'emprunt bancaire et d'une ligne de trésorerie :

Type de produits	Nombre de produits au 31/12/2023	Nombre de produits au 31/12/2024
Emprunts Long terme	45	44
dont emprunt revolving (gestion trésorerie)	1	1
Ligne de trésorerie	1	1

Au 31/12/2024, la part des emprunts à taux fixe dans l'encours de la ville est stable par rapport à l'année 2023.

Cela s'explique par l'amortissement d'emprunts à taux variables en 2024 à un niveau proche de l'entrée dans l'encours fin 2023 d'un emprunt de 8M€ à taux variable dans le cadre d'une tendance nationale d'un « retour » des emprunts à taux variables dans l'encours de dette des collectivités au regard des taux fixes proposés.

La part des emprunts à taux fixe sur l'encours existant à la date de ce ROB 2025 s'établira ainsi à **61,57%** au 31/12/2024 (hors emprunt à réaliser d'ici la fin d'année 2024) :

Type de risque	Capital restant dû au 31/12/2024 (hors emprunt à réaliser d'ici la fin d'année 2024)	% d'exposition
Fixe	56 881 453,33 €	61,57%
Variable hors Livret A et LEP	23 656 666,66 €	24,52%
Variable indexés sur Livret A et LEP	12 841 172,58 €	13,91%
Ensemble	92 379 292,77 €	100,00%

Le taux moyen de la ville sur l'encours existant à la date de ce ROB 2025 (hors emprunt d'équilibre à réaliser d'ici la fin d'année 2024) s'établira fin 2023 à **2,32%**, en hausse par rapport à 2023 (1,91%) et 2022 (1,41%).

Pour rappel, en 2023, le taux directeur de la Banque Centrale Européenne avait atteint 4,50% à son plus haut niveau, en septembre (contre 1,25% un an plus tôt) à 4,50% (14/09/2023). Celui-ci a amorcé une baisse progressive, jusqu'à 3,40% en octobre 2024 compte-tenu du ralentissement marqué de l'inflation.

Quant au taux du livret A, celui-ci avait atteint 3% en février 2023 (contre 0,5% au début du cycle inflationniste marqué de février 2022). Il est resté à ce niveau en 2024 et une baisse est attendue pour février 2025 : à hauteur de 2,5%. Cette baisse devrait impacter une faible part de l'encours compte-tenu de l'extinction progressive des emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui étaient indexés sur ce taux variable.

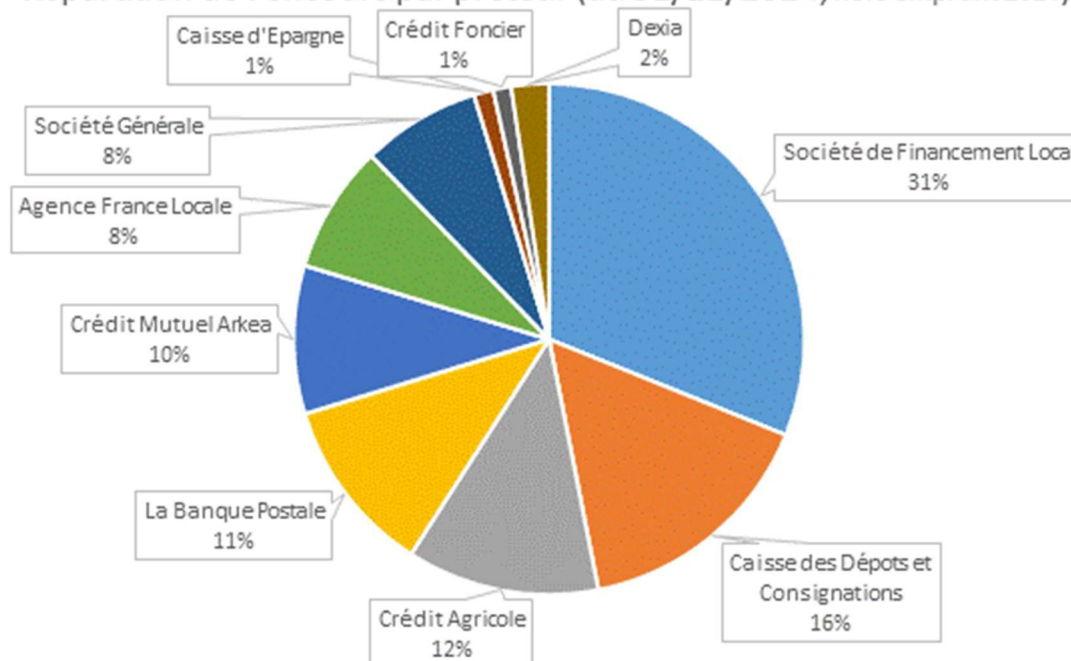
L'assainissement de la dette de la Ville de Roubaix se confirme. La Charte de bonne conduite, dite charte Gissler, classe les produits en fonction de deux critères se cumulant :

- le risque sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Au 31/12/2024, l'encours de dette (hors emprunt d'équilibre 2024) est constitué à **99,35% de produits classés en risque faible (A1)** et 0,65% de l'encours classé en C1 (un produit pour un capital restant dû de 0.6 M€ fin 2024).

A la date de rédaction de ce ROB (hors emprunt d'équilibre 2024), l'encours de dette est réparti entre dix établissements prêteurs :

Répartition de l'encours par prêteur (au 31/12/2024, hors emprunt 2024)



Par ailleurs, la Ville a renouvelé en 2024 une ligne de trésorerie de 10M€ (non comprise dans l'encours de dette) :

Etablissement prêteur	Date d'effet	Montant	Taux	Durée
Caisse d'Epargne	1 ^{er} juin 2024	10 000 000 €	€ster + 0,65%, flooré à 0,65%	365 jours

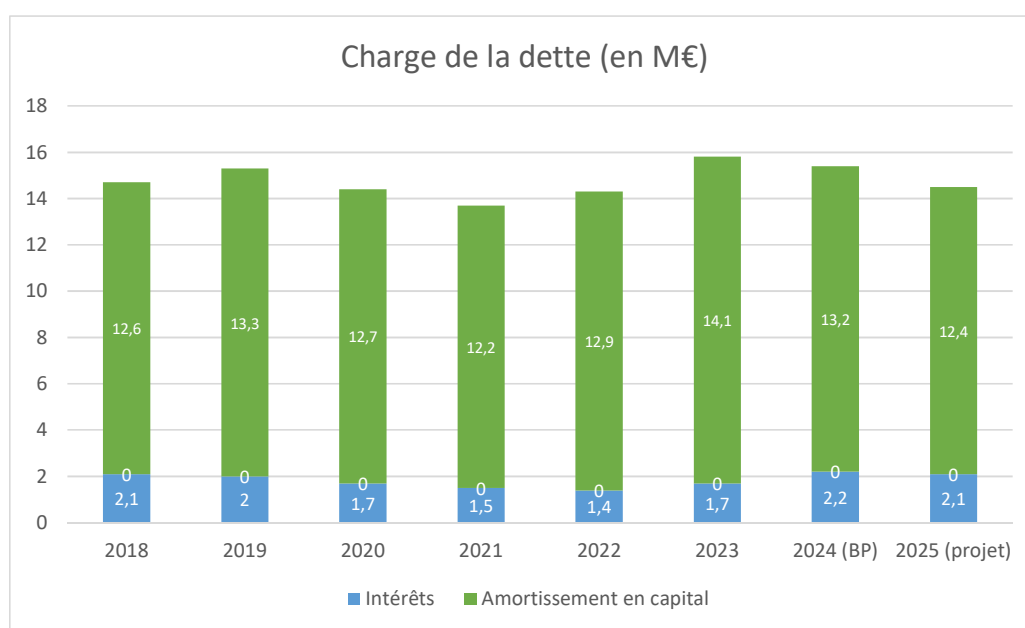
3.3.2. La charge annuelle de la dette attendue en 2025

Au stade du ROB (avant conclusion de l'emprunt 2024), **en 2025, la charge prévisionnelle annuelle de la dette devrait se situer à 14,5 M€**, soit 0,9M€ par rapport à la charge de la dette inscrite au BP 20224. Cette baisse s'explique par la baisse du capital à amortir d'une part (- 0,8 M€) et la légère baisse des frais financiers d'autre part (-0,1M€).

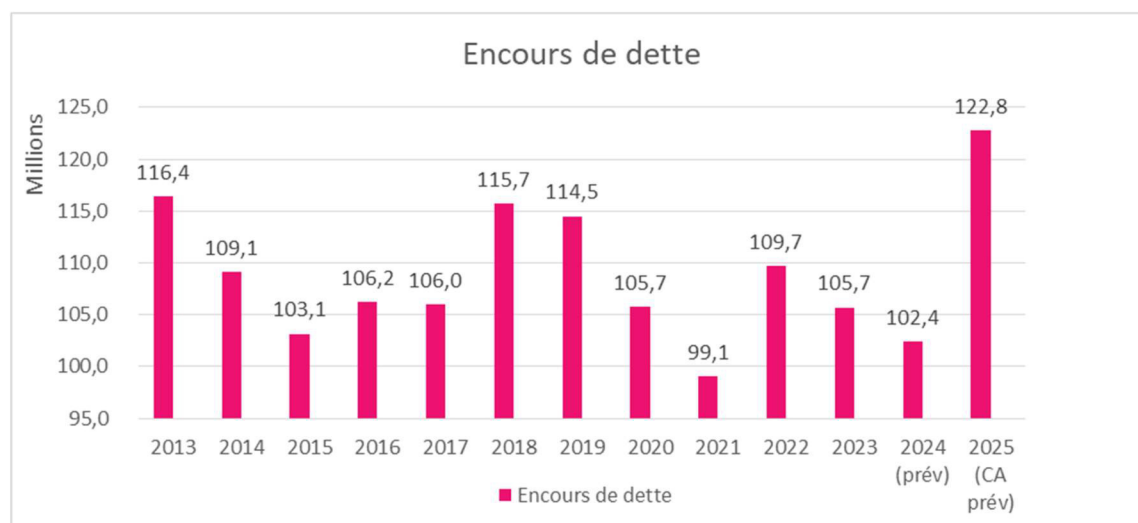
En 2025, la charge des intérêts de la dette est évaluée à 2,19 M€, en légère baisse de -0,1M€.

Le remboursement en capital devrait s'établir à 12,42M€, en baisse de 0,9M€ par rapport à 2024 (BP) compte-tenu du désendettement relatif opéré en 2024 (10M€ anticipés).

En plus de la baisse du capital à rembourser, cette baisse des frais financiers est due à un léger repli anticipé des niveaux de taux d'intérêt.



A ce stade, sans affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'exercice 2025 qui interviendra lors de l'adoption du Budget Supplémentaire 2025, l'encours de dette fin 2025 devrait être de 122,8M€ en cohérence avec le cycle d'investissement.



PARTIE 4 : LES PRIORITES DU BUDGET 2025

4.1. La structure des dépenses de fonctionnement en 2025

En inscriptions budgétaires, la **prévision de dépenses de gestion** s'établit à ce stade des orientations budgétaires à **160,3M€**, auxquels s'ajouteront **2,2M€ de frais financiers associés à la dette**.

- Les **charges de personnel** demeurent le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé des communes. Les dépenses de **masse salariale** devraient atteindre 96M€ en 2025, sous l'effet notamment des mesures mises en œuvre par la collectivité et envisagées par le gouvernement dans la cadre du PLFSS 2025 (voir *Infra*).
- Les **dépenses des directions, constituées essentiellement de charge à caractère général et de subventions**, sont envisagées à hauteur de 64,3M€. La baisse anticipée au regard du BP 2024 (-1,4M€) ne concernera pas le périmètre des subventions, ni la mise en œuvre des projets et actions au bénéfice des Roubaisiens, mais relèvera d'une maîtrise accrue des dépenses courantes (énergie, prestations diverses externalisées, etc.)

La présentation du Budget Primitif 2025, en février 2025, donnera lieu à une présentation détaillée des dépenses de fonctionnement 2025.

4.2. Les dépenses de personnel

La projection de la structure des effectifs peut être résumée au 31 décembre 2024 de la manière suivante :

		Au 31/12/23		Projection au 31/12/24	
ACTIFS ET INACTIFS REMUNERES		EPP	ETP	EPP	ETP
Fonctionnaire	Stagiaire	157	153,48	152	148,59
	Titulaire	1336	1294,30	1337	1293,61
	Total fonctionnaire	1493	1447,78	1489	1442,20
Non titulaire permanent	Collaborateur de Cabinet	4	4,00	4	4,00
	CDI et Contractuel	274	222,74	327	265,82
	Total non titulaire permanent	278	226,74	331	269,82
Renforts		195	155,16	142	112,98
Apprentis		25	25,00	28	28,00
Contrats aidés	Adulte Relais	17	17,00	22	22,00
	Parcours Emploi Compétences	2	1,72		
	Contrat à durée déterminée d'insertion	65	49,00	67	50,50
	Total contrats aidés	84	67,72	89	72,50

Enfance - Loisirs éducatifs	C.D.D	392	98,48	401	100,74
	Total jeunesse	392	98,48	401	100,74
Enfance - Réussite éducative	Renforts	12	7,89	13	8
	Total éducation	12	7,89	13	8
Assistantes maternelles		9	9	8	8
Vacataires musée		10	1,95	12	2,34
TOTAL		2 498	2 039,72	2 513	2 044,58

Une très légère augmentation des effectifs en ETP et une évolution dans la structure des emplois

En équivalent temps plein (ETP), le nombre d'agents a augmenté de 5 agents en 2024. Cette évolution correspond à l'augmentation des contrats aidés et traduit l'engagement de la ville en faveur de l'insertion professionnelle.

Au-delà des effectifs proprement dits, la structure des emplois a évolué favorablement pour les agents. En effet, les postes permanents (fonctionnaires, CDI, contrats de longue durée) ont augmenté tandis que les emplois temporaires ont diminué. En tant que premier employeur du territoire, cette évolution, initiée en 2021, marque la volonté politique de réduire la précarité des emplois contractuels notamment dans le secteur Enfance pour les animateurs périscolaires.

La ville de Roubaix met en place des dispositifs permettant d'encourager la mobilité interne et accompagne ses agents dans leurs parcours professionnels, au travers de parcours de formation dédiés et par des démarches d'immersion ou de professionnalisation réalisées au sein des services.

Un engagement en faveur du pouvoir d'achat des agents sur 3 axes :

La poursuite de la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le référentiel « groupes de fonctions/niveaux d'expérience » a été mis en œuvre en 2024 pour permettre à chaque agent de se situer par rapport à son niveau de technicité et/ou de responsabilité et d'être reconnu par rapport à son parcours professionnel.

L'indemnité mensuelle de fonction (IFSE) a été revalorisée pour harmoniser les différents métiers comparables. Au total, le régime indemnitaire des agents de la ville de Roubaix a été augmenté de 1 300 000€, principalement pour les agents de catégorie C.

Une solution titres-restaurants innovante

La solution mise en place à l'été 2023 est devenue pleinement opérante en 2024. Grâce à l'exclusivité d'utilisation sur le territoire Roubaisien, plus de 550 000€ ont été dépensés par les agents dans les restaurants et les commerces alimentaires. Ce gain de pouvoir d'achat profite directement au commerce local.

Le développement de la protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire est constituée de 2 branches : Santé et Prévoyance.

- Au titre de la santé, la participation de la collectivité ne sera plus réservée au contrat collectif inclus dans la convention de participation mais à l'ensemble des contrats complémentaires-santé labellisés (mutuelles) :
 - À compter du 1^{er} janvier 2025, participation sur tous les contrats individuels labellisés comprise entre 10 et 20€ par adulte et entre 6 et 12€ par enfant.
 - Les seuils de progression de la participation employeur seront réévalués
 - de 2200€, 2200-2750€, + de 2750€
 - Le nombre d'agents bénéficiaires va être considérablement augmenté
- Au titre de la prévoyance, les agents pourront adhérer au contrat de garantie de maintien de salaire proposé par le groupement des centres de gestion de la Région Hauts de France en bénéficiant de la participation employeur à hauteur de 7€ par mois.

Une augmentation de la masse salariale directement induite par le projet de loi de finance 2025 porté par le gouvernement.

En effet, la compensation de l'augmentation d'un point du taux de contribution patronale à la CNRACL mise en œuvre en 2024 prendra fin au 31 décembre 2024. L'impact de cette décision s'élève à 400 000€ de charges supplémentaires en 2025 par rapport à 2024.

S'ajoutera en 2025, comme le prévoit le PLFSS 2025 une nouvelle augmentation de 4 points du même taux de contribution patronale à la CNRACL, soit 1,6M€, non compensés.

Au total, ce sont 2M€ nets supplémentaires par rapport au BP 2024, qui devront être versés par l'employeur à la CNRACL.

4.3. La structure des dépenses et recettes d'investissement (hors dette) en 2025

Au printemps 2024, le **Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2029** a fait l'objet d'une démarche d'actualisation selon les principes et orientations suivantes :

- Prise en compte d'une nécessaire actualisation financière et opérationnelle ;
- Actualisation des opérations inscrites à la convention NPRU ;
- Prise en compte des conventions signées avec les différents financeurs ;
- Intégration d'opérations générant à terme des économies en charges de fonctionnement ;
- Poursuite d'un objectif de réduction de la charge foncière et immobilière de la Ville ;
- Cadencement dans le temps des opérations d'envergure ;
- Intégration d'opérations d'« investissement du quotidien » (équipements scolaires, sportifs, etc.).

Le PPI 2024-2029 ainsi révisé figure en annexe de ce présent Rapport d'Orientations Budgétaires. Il prévoit sur la période 2024-2029 176,3M€ de dépenses, auxquelles s'ajouteront environ 63M€ de

dépenses d'investissement sur « enveloppes annuelles » ; 56,2M€ de recettes sont attendues sur la même période.

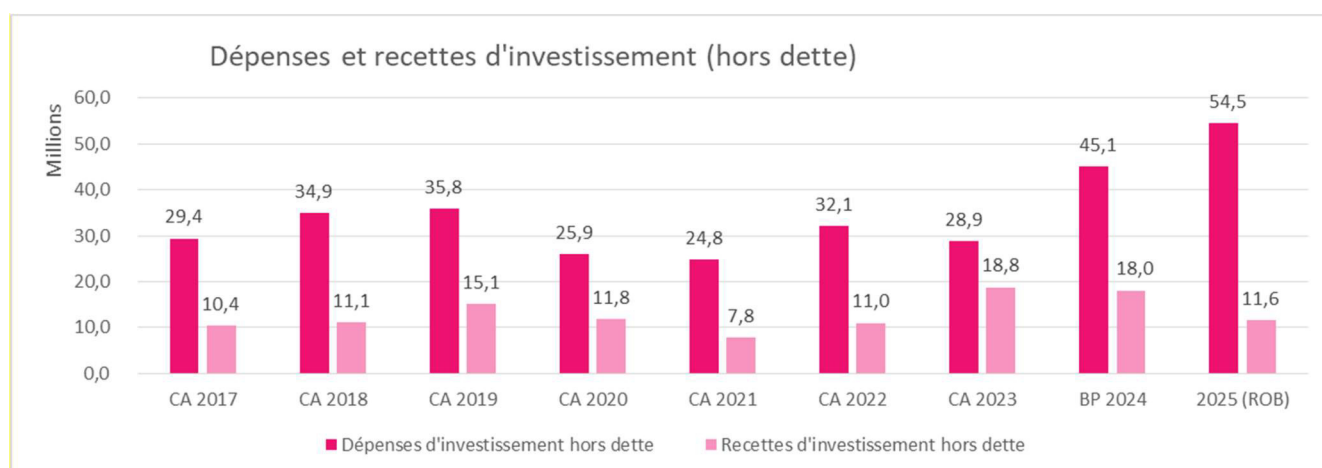
Ainsi révisé, le PPI s'articule autour de trois priorités :

- Les écoles et les équipements sportifs : la jeunesse d'abord ;
- Le renouvellement urbain de Roubaix : changer la vie des Roubaisiens par des équipements de qualité et un cadre de vie amélioré ;
- Investir sur la transition écologique et renforcer l'attractivité de la ville.

En 2025, à ce stade, les orientations budgétaires conduisent à envisager l'inscription de dépenses d'investissement (hors dette et opérations pour comptes de tiers) à hauteur de 58,4M€ :

- 44,3M€ pour la mise en œuvre des projets inscrits au PPI ;
- 10,2M€ pour les dépenses d'équipement courant (« enveloppes annuelles ») ;
- 4M€ pour des dépenses d'investissement spécifiques (avances de trésorerie, etc.).

Les **recettes d'investissement (hors dette)** en accompagnement sont estimées à **11,6M€** et comprennent des subventions à hauteur de 5,7M€ et le solde comprend le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), les cessions et les recettes d'investissement spécifiques (avances de trésorerie, etc.).



En dépenses, les inscriptions 2025 traduisent une montée en charge dans la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) avec :

- le début de la **phase travaux** pour des projets d'ampleur tels que le parc Brondeloire (3,7M€), la salle de sports Gernigon (2,5M€), le centre social des quatre quartiers ainsi que la crèche et le relai petite enfance (3M€), la salle de sports et le pôle ressources jeunesse des Trois-Ponts (2,2M€) ou encore l'extension du groupe scolaire Blaise Pascal (2,7M€)
- la **poursuite de projets déjà engagés** lors des années précédentes comme : Tissel (1,1M€), la réhabilitation du service espaces verts (0,5M€) et la mise en œuvre des programmes d'accélération de la maintenance du patrimoine bâti de la ville : Ecole Villon (1,2M€), patrimoine scolaire (2,7M€), patrimoine sportif (1,9M€) et patrimoine culturel (0,7M€)
- Enfin, le démarrage en **phase études** pour des équipements structurants : projet Lecture Publique et Archives (0,9M€), pôle Enfance Jeunesse du Centre Social Alma (0,3M€), Centre social Nautilus et école Condorcet (0,3M€).

De nouvelles autorisations de programmes seront présentées lors du vote du Budget Primitif, prévu en février 2025, pour accompagner la mise en œuvre de certains projets inscrits au PPI.

Le tableau ci-après rappelle les crédits de paiement (CP) ouverts pour les Autorisations de Programme (AP) aujourd'hui existantes, tel qu'actualisées par délibération du conseil municipal présentée concomitamment à la présentation de ce Rapports d'Orientations Budgétaires (ROB).

Prévisions budgétaires des Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiement (CP) présentées lors du conseil municipal du 12 décembre 2024 :

Dépenses :

Programme	Autorisations de programme	AP TOTAL	TOTAL réalisé 2012-2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
07026	Musée La Piscine : extension	8 826 843	8 811 086	15 757									
10009	Piscine Lesaffre et salle de sports	12 180 266	12 114 430	65 836									
16076	Pôle Ressource Jeunesse 135 rue de Flandre : Réhabilitation	1 526 938	1 492 328	34 610									
17004	Dubrulle; Nouveaux terrains de tennis	2 498 051	2 489 915	8 136									
18037	Amélioration de l'habitat	1 589 119	501 326	387 793	250 000	250 000	200 000						
21097	BAT A - Toiture HDV	2 997 577	2 751 598	245 979									
21108	Vidéoprotection	2 785 771	2 455 602	330 169									
22086	Réhabilitation salle de sport Buffon	1 436 293	775 973	660 320									
22087	Extension du groupe scolaire blaise pascal	7 912 757	448 896	1 014 599	3 866 802	2 582 460							
22088	Groupe Scolaire Chaptal	17 089 556	63 384	1 250 000	6 958 732	7 125 319	1 692 121						
22089	Salle de sports et pôle ressource jeunesse 3 ponts	8 863 280	140 753	654 269	2 915 575	2 480 394	2 672 289						
22090	Centre social 4 quartiers crèche et relais d'assistante maternelle	10 123 572	166 378	536 314	3 895 946	2 961 485	2 563 449						
23033	Subventions OPAH RU	2 510 017	-	-	490 000	510 000	500 000	364 934	645 083		-	-	-
23065	Aménagement d'ensemble Alma	6 871 019		240 000	731 580	731 580	1 896 301	585 264	585 264	585 264	585 264	585 264	345 237
AP23024	Couvent des Clarisses	10 269 580		1 100 000	2 587 914	4 270 846	2 310 820						
24025	Salle de sports Gernigon	4 347 166		252 194	3 081 000	1 013 972							
	TOTAL	101 827 804	32 211 670	6 795 975	24 777 549	21 926 056	11 834 980	950 198	1 230 347	585 264	585 264	585 264	345 237

Opération d'équipement - Dépenses par programme

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Total	0	0	0	9 121	19 610	28 666	31 797	40 210	41 196	36 767	19 284	7 107	15 526	11 385	10 385	3 483	2 686	300	277 522
AMENAGEMENT				2 853	1 261	2 433	0	360	0	0	0	0	0						6 906
ANRU																			
Hors ANRU				2 853	1 261	2 433	0	360	0	0	0	0	0						6 906
Acquisitions foncières hors projets inscrits				1 637	692	2 433	0	0	0	0	0	0	0						4 762
Concession PMRQAD				0	0	0	0	360	0	0	0	0	0						360
06111 - ZAC de l'Union				1 138	569	0	0	0	0	0	0	0	0						1 707
12016 - CPA Gare : Déficit de concession				78	0	0	0	0	0	0	0	0	0						78
CADRE DE VIE				527	1 477	5 324	5 929	8 832	8 423	7 289	3 853	4 367	2 173	1 085	1 085	293	876		51 533
ANRU				57	52	1 876	2 953	6 532	6 382	5 784	3 273	3 787	1 673	585	585	293	876		34 707
21059 - Aménagement de la connexion au				0	0	78	700	1 200	800	120	64	0	0						2 962
22034 - EPEULE - Aménagement Halle de i						0	130	0	0	200	500	1 000	300						2 130
22042 - Parc du Brondeloire - Requalificat					18	1 231	1 050	4 000	3 000	2 000	1 000	1 202	0						13 501
22045 - TROIS POINTS - Aménagement de				0	34	44	180	100	1 000	500	124	0	0						1 982
22047 - TROIS POINTS - Aménagement de				57	0	33	250	500	550	68	0	0	0						1 458
23004 - ALMA - Aménagement d'ensembl				0	0	160	293	732	732	1 896	585	585	585	585	585	293	876		7 906
22041 - Epeule - Aménagement d'ensembl				0	0	330	350	0	300	1 000	1 000	1 000	788						4 768
Hors ANRU				470	1 425	3 448	2 976	2 300	2 041	1 505	580	580	500	500	500				16 825
Rues scolaires							100	100	0	0									200
PU rue de Leers							0	0	0	200									200
Sanitaires publics							25	25	25	25									100
Eclairage Public en plus des enveloppes							0	1 000	1 000	0									2 000
Box Velo							20	30	0	0									50
Quai de Cherbourg et de Wattrelos				0	0	0	0	0	0	200	0	0	0						200
Aménagement des rues de la Ville				73	65	458	885	505	510	0	0	0	0						2 495
Quai de Marseille (entre Constantine et Bl				0	0	0	0	0	100	0	0	0	0						100
Quai de Toulon				0	0	0	0	0	0	100	0	0	0						100
16091 - Site Brossolette				211	67	0	0	0	0	0	0	0	0						278
17037 - Mise en conformité des Installatic				9	0	0	0	0	0	0	0	0	0						9
17073 - Quai de Marseille dépollution terr						70	0	0	0	0	0	0	0						70
18025 - Place JB Clément et rue Léon Allai				18	22	0	0	0	0	0	0	0	0						40
19054 - Parkings de proximité				67	9	279	80	80	80	80	80	80	0						835
19063 - Quai du Sartel : Accompagnemen				4	54	196	40	0	0	0	0	0	0						294
19069 - Contour Saint-Martin/Viel Abreuv				20	8	118	0	0	0	0	0	0	0						146
21047 - Piétonnisation et végétalisation ci				21	24	1 007	100	0	0	0	0	0	0						1 152
21056 - Conception pour opérations de m				27	101	358	110	110	76	0	0	0	0						782
21057 - Etudes maîtrise d'oeuvre espaces					119	63	20	0	0	0	0	0	0						202
21063 - Square Stephenson						138	60	0	0	0	0	0	0						198
21064 - Parc canin					18	43	0	0	0	0	0	0	0						61
21065 - Box vélo					63	0	0	0	0	0	0	0	0						63
21078 - Pigeonnier						40	0	0	0	0	0	0	0						40
21079 - Verger communal					45	0	0	0	0	0	0	0	0						45
21089 - Plan lumières				20	830	407	250	250	250	0	0	0	0						2 007
22019 - Ferme pédagogique						100	202	0	0	0	0	0	0						302
23018 - Liaisons douces vers le canal - écl						0	385	0	0	0	0	0	0						385
23019 - Parking de proximité Impasse du l						0	320	0	0	0	0	0	0						320
23020 - Requalification du Square Fontier						165	135	0	0	0	0	0	0						300
97142 - Mail des Nations Unies - Phase 1						6	244	0	0	0	0	0	0						250
Aménagement des rues et places de la vill						0	0	0	0	900	500	500	500	500	500				3 400
Square rue de l'Alouette						0	0	200	0	0	0	0	0						200
ENFANCE				408	570	1 130	4 397	7 959	10 832	10 448	4 909	0	0						40 654
ANRU				11	28	457	650	3 200	4 250	3 448	1 700	0	0						13 744
Ecole Condorcet						0	100	700	200	2 000	1 700	0	0						4 700
12035/22087 - Ecole Blaise Pascal				11	28	457	550	2 500	4 050	1 448	0	0	0						9 044
Hors ANRU				397	542	673	3 747	4 759	6 582	7 000	3 209	0	0						26 909
08013 - Ecole A France				7	0	0	0	0	0	0	0	0	0						7
Maintenance Ecoles							1 000	2 000	2 000	0									5 000
13087/22088 - Restructuration Gambetta				31	27	83	1 200	1 650	4 500	7 000	3 209	0	0						17 700
18026 - Etudes pour travaux prochain mai				12	15	28	120	120	82	0	0	0	0						378
François Villon - Volet Maintenance				23	22	6	500	700	0	0									1 251
15051 - Ecole Mère Teresa (Reloc O. de Se				46	5	0	3	0	0	0	0	0	0						54
16005 - Ecole Legouvé					1	0	0	0	0	0	0	0	0						1
16006 - Ecole Samain : Sanitaires + locaux				67	11	0	15	0	0	0	0	0	0						93
18081 - Dédoulement des classes CP/CE1				65	427	265	602	0	0	0	0	0	0						1 359

Opération d'équipement - Dépenses par programme

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Total	0	0	0	9 121	19 610	28 666	31 797	40 210	41 196	36 767	19 284	7 107	15 526	11 385	10 385	3 483	2 686	300	277 522
18082 - Plan Préaux				146	34	80	7	0	0	0	0	0	0						267
22030 - dédoublement des classes Grande					0	211	300	289	0	0	0	0	0						800
HABITAT				102	91	187	1 233	740	760	857	722	253	0	300	300	300	300	300	6 445
ANRU						0	645	490	510	607	472	0	0	300	300	300	300	300	4 224
OPAH RU Primes façades						0	645	490	510	500	365	0	0						2 510
TOUS QUARTIERS - Recyclage Habitat Anc						0	0	0	0	107	107	0	0	300	300	300	300	300	1 714
Hors ANRU				102	91	187	588	250	250	250	250	253	0						2 221
18037 - Amélioration durable de l'habitat				102	91	187	588	250	250	250	250	253	0						2 221
IMMOBILIER				1 444	7 882	4 412	4 335	3 343	700	0	0	0	0						22 116
ANRU																			
Hors ANRU				1 444	7 882	4 412	4 335	3 343	700	0	0	0	0						22 116
18002 - Sanitaires HDV Bâtiment B				106	1	9	14	0	0	0	0	0	0						129
Pôles associatifs						432	818	250	0	0	0	0	0						1 500
Contrôle d'accès sureté phase 2							800	600	200	0									1 600
18102 - Démolition Friche Wenderbecq				14	0	0	0	0	0	0	0	0	0						14
16032 - Contrôle d'accès interphone alarm				1 185	500	52	0	0	0	0	0	0	0						1 737
18106 - Garage à vélo				4	0	0	0	0	0	0	0	0	0						4
ADAP							100	100	100	0									300
20014 - Réhabilitation du service Espaces				7	51	2 137	450	155	0	0	0	0	0						2 800
20015 - Conservation du cimetière					1	91	1 050	238	0	0	0	0	0						1 380
20041 - Maison des services - Est				67	157	121	4	0	0	0	0	0	0						349
21075 - Avant-poste					9	24	0	0	0	0	0	0	0						33
21097/13107 - Réfection et réaménagement				57	1 663	1 081	499	0	0	0	0	0	0						3 300
21105 - Bô Jardin - Clos / Couvert / Façade				4	289	195	0	0	0	0	0	0	0						488
21121/07025 - Projet immobilier des servi					4 101	155	600	2 000	400	0	0	0	0						7 256
PFB22 - Performance bâtiminaire					1 110	115	0	0	0	0	0	0	0						1 225
JEUNESSE				120	133	87	0	0	0	0	0	0	0						340
ANRU																			
Hors ANRU				120	133	87	0	0	0	0	0	0	0						340
16076 - Pôle Jeunesse Quartier Nord 135 l				120	133	87	0	0	0	0	0	0	0						340
PETITE ENFANCE				235	44	0	308	0	0	0	0	0	0						587
ANRU																			
Hors ANRU				235	44	0	308	0	0	0	0	0	0						587
04083 - Pôle Petite Enfance Pile (Est)				235	44	0	8	0	0	0	0	0	0						287
23027 - Centre Petite Enfance Fresnoy						0	300	0	0	0	0	0	0						300
SOCIAL				118	484	2 436	656	3 600	4 700	4 585	2 650	129	0						19 358
ANRU				118	484	2 436	656	3 600	4 700	4 585	2 650	129	0						19 358
20018 - Centre social Alma : Siège et accu				107	461	2 246	106	0	0	0	0	0	0						2 920
21104/22090 - CS 4 quartiers - Réimplant;				11	23	159	500	3 400	4 500	1 585	0	0	0						10 178
22031 - CS Nautilus - Reconstruction						31	50	200	200	3 000	2 650	129	0						6 260
Hors ANRU																			
SPORTS	0	0	0	1 275	2 027	8 408	6 615	8 599	8 914	9 969	6 150	1 858	2 500						56 314
ANRU				11	16	307	1 754	6 047	6 194	9 469	6 000	858	0						30 655
21103/22089 - Salle de sports + PRJ Trois l				7	11	142	804	2 387	3 086	2 469	0	0	0						8 906
21085 - Salle Gernigon				3	5	165	800	3 260	308	0	0	0	0						4 541
23022 - Complexe sportif - Alma & Pôle er						0	150	400	2 800	7 000	6 000	858	0						17 208
Hors ANRU	0	0	0	1 264	2 011	8 101	4 861	2 552	2 720	500	150	1 000	2 500						25 659
Mise en sécurité - Piscine Lesaffre							200	0	0	0									200
SDS Dubly - Renforcement structurel							250	0	0	0									250
SDS Deville - Refection couverture et CTA							200	0	0	0									200
Maintenance Sports							200	500	500	0									1 200
Salle Michel Breistroff Sanitaires						0	50	420	0	0	0	0	0						470
SDS Alma - Mise en sécurité							70	70	70	0									210
Playground 3x3 Degas						0	80	0	0	0	0	0	0						80
Sois sportifs							150	150	0	0									300
PPA Tiers Lieu sportif Buisson							0	0	1 000	0									1 000
10007/22086 - Réhabilitation salle des spr				3	22	834	900	221	0	0	0	0	0						1 980
10009 - Piscine Lesaffre				79	9	218	0	0	0	0	0	0	0						306
17004 - Stade Dubrulle : Espaces extérieu				51	0	0	8	0	0	0	0	0	0						59
19057 - Terrain Maillard - Assainissement		0	0	231	1 715	344	0	0	0	0	0	0	0						2 289
21058 - Etude terrain de foot Carihem				0	61	22	0	0	0	0	0	0	0						83
21083 - Rugby Ambition Carihem				22	21	5 695	404	0	0	0	0	0	0						6 142
22032 - Stade Dubrulle - Reconstruction d					0	9	60	791	0	0	0	0	0						860

Opération d'équipement - Dépenses par programme

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Total	0	0	0	9 121	19 610	28 666	31 797	40 210	41 196	36 767	19 284	7 107	15 526	11 385	10 385	3 483	2 686	300	277 522
22067 - City stades - Multisports et agrès (					14	161	0	0	0	0	0	0	0						175
23017 - City stade Alma						80	0	0	0	0	0	0	0						80
23025 - Playground 3x3 Basket Brossolett						357	189	0	0	0	0	0	0						546
23026 - Parc Brondeloire : Vestiaires						0	0	0	150	500	150	0	0						800
96053/18024 - City stades	0	0	0	291	50	0	0	0	0	0	0	0	0						341
BARDOR - Terrain de foot Barbe d'Or				508	92	0	0	0	0	0	0	0	0						600
21086 - Aménagement Parc des Sports (d				78	27	381	2 100	400	1 000	0	0	1 000	2 500						7 486
ECONOMIE				46	1 841	621	3 475	4 238	5 292	2 369	0	0	0						17 882
ANRU				46	57	272	1 100	3 588	5 292	2 369	0	0	0						12 724
23024 - Couvent des Clarisses : Projet Clus					39	192	1 100	2 588	4 271	2 369	0	0	0						10 559
96233 - Site Roussel				46	18	80	0	1 000	1 021	0	0	0	0						2 165
Hors ANRU					1 783	349	2 375	650	0	0	0	0	0						5 157
Site Tissel					1 783	349	2 375	650	0	0	0	0	0						5 157
CULTURE/PATRIMOINE.				801	1 703	888	1 935	1 285	500	1 000	1 000	500	10 853	10 000	9 000	2 890	1 510		43 865
ANRU																			
Hors ANRU				801	1 703	888	1 935	1 285	500	1 000	1 000	500	10 853	10 000	9 000	2 890	1 510		43 865
Eglise Notre Dame Les Gobelins						0	65	85	0	0	0	0	0						150
07025 - Archives municipales					30	45	100	250	250	1 000	1 000	0	5 500	5 500	5 500	0			19 175
Musée la Piscine - Traitement d'air							800	700	0	0	0	0	0						1 500
07026 - Musée La Piscine - Extension				5	25	0	23	0	0	0	0	0	0						54
Maintenance Culture							50	100	100	0	0	0	0						250
09064 - Réhabilitation chapelles du cimet				119	66	72	363	0	0	0	0	0	0						620
St Joseph - Traitement d'air							80	0	0	0	0	0	0						80
Colisée							100	0	0	0	0	500	4 500	4 500	3 500	2 890	1 510		17 500
09085 - Eglise Saint-Joseph : Restauration				307	409	181	38	0	0	0	0	0	0						935
16082 - Réhabilitation du cimetière : Allée				162	66	327	150	150	150	0	0	0	0						1 006
18091 - Le Gymnase - Catering				30	0	0	0	0	0	0	0	0	0						30
18107 - Eglise Saint-Joseph : Restauration				11	7	2	8	0	0	0	0	0	0						28
20042 - Le Colisée				13	795	105	0	0	0	0	0	0	0						913
21076 - Manufacture - Musée Jacquard				105	45	0	0	0	0	0	0	0	0						150
22033 - Cave aux poètes						47	100	0	0	0	0	0	853						1 000
22035 - Presbytère Saint-Joseph						93	57	0	0	0	0	0	0						150
22066 - Conservatoire - Toiture seule					260	2	0	0	0	0	0	0	0						262
14058 - Eglise Saint-Martin : Sinistre				48	0	14	1	0	0	0	0	0	0						63
SECURITE ET RESEAUX				907	1 880	478	590	504	325	250	0	0	0						4 934
ANRU																			
Hors ANRU				907	1 880	478	590	504	325	250	0	0	0						4 934
13060 - Police municipale : Relocalisation				31	11	0	0	0	0	0	0	0	0						42
23005 - CRM						208	190	179	175	250									1 002
21090 - Hyperviseur						0	100	150	150	0	0	0	0						400
21106 - PC Mobile					140	0	0	0	0	0	0	0	0						140
21108 - Aiguillage et vidéosurveillance				876	1 729	270	300	175	0	0	0	0	0						3 350
MAINTENANCE				285	217	2 263	2 324	750	750	0	0	0	0						6 589
ANRU																			
Hors ANRU				285	217	2 263	2 324	750	750	0	0	0	0						6 589
19020 - Accélération de la transition éner				285	38	0	0	0	0	0	0	0	0						323
Transition énergétique et environnement							750	750	750	0									2 250
Emeutes							1 100	0	0	0									1 100
PFB22CU/PFB22GTB/PFB22PAC/PFB22PH					178	2 263	474	0	0	0	0	0	0						2 915